



Réunion du vendredi 17 mai 2013 au stand de tir de Sillery.

Présents : Anne BEAUVILLIERS, Antonio CORREIA, Christophe DEWILDE, Nathalie FLOQUET, Jean-Marc LORTET, Martial MARTHON, Bernard MÉRAT, Michèle MÉRAT, Cédric TISSERANT.

Excusés : Luc BESCONT, Jean-Michel MINJEAU.

Invité : Jacques COLLOT, président de la Ligue de Champagne Ardenne.

Début de la réunion : 18h45

1. Formations

* **Stage d'initiateur avant formation armes anciennes** les 27 et 28 juillet 2013 à Reims

À ce jour sont inscrits Antonio CORREIA, Christophe DEWILDE, Régis DUMAY, Nathalie FLOQUET, Pascal LATREILLE, Jean-Marc LORTET, Martial MARTHON, Jean-Michel MINJEAU.

* **Formation formateur armes anciennes** les 12 et 13 octobre 2013 animée par Jacques MALLARMÉ.

* **Réunion d'information pour la mise en place des formations ligue et département** le samedi 25 mai 2013 de 14h00 à 18h00 à la STR

Recomposition de l'ETR (Équipe Technique Régionale) = Ligue

Et création de l'ETD (Équipe Technique Départementale) = département.

Seront présents à cette réunion : Antonio CORREIA, Nathalie FLOQUET, Jean-Marc LORTET et Cédric TISSERANT, Jean Michel MINJEAU et Martial MARTHON excusés (France AA).

* **Commentaire du CR de la journée d'initiation du 30 mars 2013** au pistolet 25 m par Martial MARTHON

Stage apprécié par les tireurs.

17 personnes y participaient.

À retenir : baisser le nombre des participants à 12 et augmenter la durée.

* **Formation départementale ISIS**

Un ordinateur portable serait utile pour les formations, il faudrait donc constituer un dossier au CNDS pour se le faire financer.

Il faut que Jean-Michel MINJEAU propose de nouvelles dates pour la saison prochaine.

Il va falloir faire appel à candidature pour l'arbitrage.

* **Formation 10 m et initiation en Armes anciennes**

Ces formations sont à prévoir avant les départementaux 10 m ;

2. Championnats départementaux de la saison 2012-2013 et préparation de la saison 2013-2014.

*** Cahier des charges d'organisation des compétitions départementales de tir.**

Dans ce document, la saisie obligatoire sur ISIS ainsi que le nombre de 5 bénévoles pour le 25 m, le TAR et les Armes anciennes seront rajoutés.

De plus, pour être inscrits sur le palmarès, les tireurs hors match doivent payer l'inscription au club organisateur.

Cédric TISSERANT va en envoyer un exemplaire à tous les membres du comité pour lecture. Le retour des remarques devra se faire pour le 31 mai 2013 au plus tard.

Il sera ensuite envoyé tous les ans à tous les clubs de la Marne à partir du mois de juillet.

*** Réflexion sur l'organisation des championnats 10 m et 25 m pour 2013-2014.**

Les départementaux 10 m : Châlons-en-Champagne ;

Un appel à candidature pour l'organisation d'une manifestation départementale va être envoyé à tous les clubs du département en plus du cahier des charges.

*** TAR**

Il faudrait plus d'arbitres.

*** Journée olympique pour les écoles** le 5 juin (pour le CROS) à Bouzy et le 26 juin (pour le CDOS) à Épernay de 9h30 à 16h30.

La réponse doit être donnée pour la fin de la semaine prochaine.

3. Finances

Sans le TAR, 4 000 € de bénéfices.

8 000 € en recettes et 4 000 € de dépenses.

Le solde sur le compte sera en fin d'année de 6 000 €.

Le comité a évité les dépenses cette année notamment dans les médailles et les récompenses.

4. Questions diverses

Jacques COLLOT précise que les comités départementaux doivent prendre en main le relai de la Ligue.

*** Ciblerie « cibles mobiles 10 m »** implantée dans la Marne à Châlons-en-Champagne : une convention avec le comité de la Marne serait souhaitable.

Une discussion a lieu sur ce sujet. S'il doit y avoir réparation, le comité n'aura pas les moyens de prendre en charge le paiement. Pourquoi ne pas signer une convention entre la Ligue et le(s) club(s) concerné(s) comme par exemple pour les ~~carabines laser~~ dotations d'armes et petits matériels ?

La décision est prise de faire signer une convention entre la Ligue et le(s) club(s) utilisateur(s).

*** Fiche de frais des arbitres**

Le tarif des repas : Il avait été décidé que le prix maximum remboursé était de 16 €.

Ce n'est donc pas un forfait. L'arbitre n'est pas obligé de manger au club mais doit impérativement prévenir le club organisateur une semaine à l'avance.

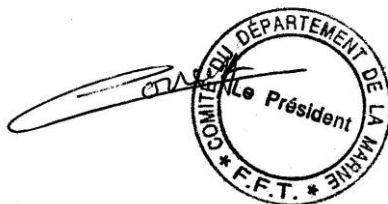
La prochaine réunion est fixée au vendredi 6 septembre 2013 à 18h30 au stand de tir de Reims pour la préparation du calendrier des manifestations 2013-2014 et la préparation de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale aura lieu le vendredi 18 octobre 2013 à 19h00 au stand de tir de Châlons-en-Champagne.

Fin de la réunion : 21h30.

Le président,

La secrétaire,



A handwritten signature in cursive script is written over a small grey triangular mark.

PROJET